



Genève, le 22 août 2018

## Le Conseil d'Etat

3712-2018

Département fédéral de  
l'environnement, des transports, de  
l'énergie et de la communication  
Madame Doris Leuthard  
Conseillère fédérale  
Palais fédéral nord  
Kochergasse 10  
3003 Berne

### **Concerne : Adaptations et mises à jour 2018 du plan sectoriel des transports, partie infrastructure Rail. Consultation conformément à l'art. 20 OAT**

Madame la Conseillère fédérale,

Nous vous remercions de nous avoir consultés sur l'adaptation 2018 du plan sectoriel des transports, partie infrastructure rail, selon l'article 21 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT).

Au mois de décembre dernier, vous nous aviez consultés une première fois sur cette adaptation et nous regrettons que nos remarques n'aient pas été prises en compte. Nous constatons de ce fait un manque de cohérence entre les documents soumis et la planification ferroviaire à Genève, coordonnée avec l'Office fédéral des transports (OFT). Nous nous permettons donc de vous transmettre un commentaire détaillé du plan, page par page et des propositions de corrections en annexe du présent courrier.

Fiche 3.5, à la page 33 :

- La fin du deuxième paragraphe est tronquée et doit être complétée.
- La description du projet de gare souterraine n'est pas complète : il nous semblerait pertinent de mentionner le tunnel d'accès à deux voies côté Lausanne, ainsi que les aménagements connexes..
- Le projet de désenchevêtrement de Châtelaine est désormais partiellement traité par celui de la gare souterraine : le saut de mouton n'est plus nécessaire, car sa fonction est désormais remplie par la voie d'accès à la gare souterraine. La quatrième voie reste en revanche nécessaire pour l'insertion de la halte, ainsi que pour permettre le potentiel développement de l'offre entre Genève et Bellegarde, en sus de la cadence ¼ d'heure Genève – La Plaine envisagée dans PRODES EA 2030/35.

Fiche 3.5, à la page 35 : le plan doit faire apparaître les voies d'accès à la gare souterraine, et le tracé du saut de mouton doit être retiré au profit de celui de la quatrième voie (cf. remarques page 33).

Fiche 3.5, à la page 36 :

- La répartition des voies précisée dans le deuxième paragraphe est erronée, car il s'agit de celle qui était prévue pour l'extension en surface. Dans le cadre du projet de gare souterraine, les deux nouvelles voies à quais seront dédiées au trafic Lausanne > Genève Aéroport, tandis que le trafic en provenance de l'axe Genève – Bellegarde récupèrera la voie 6, en plus des actuelles voies 7 et 8.
- La figure 12 représente l'extension en surface de la gare de Genève.
- Désenchevêtrement de Châtelaine : cf. remarques page 33.

Partie conceptuelle, point 4.1 :

- Selon la convention cadre du 7 décembre 2015, le concept d'aménagement du nœud de Genève est désormais validé, et cette condition de validation ne doit plus être affichée comme préalable à d'autres mesures.
- Le projet d'allongement des quais entre Genève et La Plaine est sur le point de rentrer en phase de réalisation avec un financement via la convention de prestations CFF-OFT. Il doit donc être placé en décision "arrêtée".

Nous réitérons également notre demande de reprise de la dénomination du projet "aménagement du nœud de Genève" sous son nom officiel : "extension de capacité du nœud de Genève". La mesure doit également être placée en "coordination réglée", étant donné son inscription dans l'étape d'aménagement 2025 du PRODES et l'avancement actuel du projet.

Enfin, s'agissant du projet "désenchevêtrement de Châtelaine", compte tenu des études récemment menées dans le cadre de PRODES EA 2030/35 (quatrième voie, halte de Châtelaine, etc.) et le transfert d'une partie de ses fonctions dans le projet d'extension de capacité du nœud de Genève, la mesure doit être actualisée et placée sous le statut "coordination en cours".

Afin de maintenir une cohérence entre la planification sectorielle et la planification cantonale, nous précisons que les états de coordination de ces deux mesures sont justifiés dans la Fiche B01 du plan directeur cantonal (PDCn 2030) - "*Développer le transport ferroviaire pour l'ensemble des voyageurs*" - actuellement en cours de mise à jour, compte tenu de l'avancement des projets et de leur inscription dans les étapes d'aménagements 2025 et 2030/35 du PRODES.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et vous remerciant d'avance pour la prise en compte de l'avancement des projets ferroviaires à Genève, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

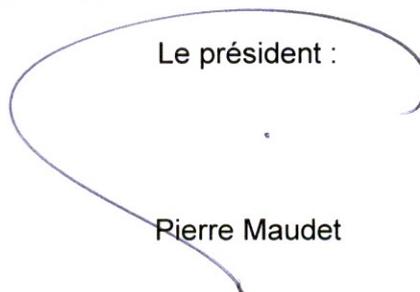
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Pierre Maudet

## Plan sectoriel des transports, partie infrastructures Rail

### Consultation conformément à l'art. 20 OAT

#### Annexe – propositions de corrections pages 33, 34 et 36 de la partie fiches d'objets

En rouge, corrections OFT

En vert : propositions GE

#### Pages 33-34

##### Fonction et motif

A l'heure actuelle, l'espace métropolitain de Genève est déjà saturé par le trafic longues distances, le RER et le trafic de marchandises. Le nœud de Genève dispose actuellement de sept voies pouvant accueillir des trains de 400 mètres et d'une voie de 75 mètres en cul de sac. Pour rendre le nœud de Genève plus performant, la construction d'un quai à deux voies supplémentaire est nécessaire.

En outre, le développement de la capacité pour le trafic régional, international et marchandises sur l'axe Genève – La Plaine – Bellegarde, électrifié en 25 kV, est limité par la section à voie unique, partiellement en tunnel, située entre Vernier et la gare de Genève ~~et Cornavin et parallèle aux voies de l'aéroport~~.

L'implantation d'une halte dans le quartier de Châtelaine n'est pas possible sans aménagements infrastructurels. C'est pourquoi l'augmentation de capacité du réseau à l'ouest de Genève, et donc le désenchevêtrement de Châtelaine, est nécessaire. Elle n'est cependant possible que si le nœud de Genève est aménagé.

##### Projet

Aménagement du nœud de Genève : Dans un premier temps, cette mesure consiste essentiellement en l'aménagement en souterrain de deux quais-voies supplémentaires et d'un quai d'environ 400m en gare de Genève sous la rue de Montbrillant et la création d'un tunnel d'accès à double voies en direction de Lausanne, et à simple voie en direction de l'aéroport. Des aménagements complémentaires en surface sont également prévus dans le programme. Dans une étape ultérieure, l'aménagement devrait être porté à deux quais et quatre voies avec également deux variantes souterraines sont à l'étude. La première variante ~~étape~~ consiste à réaliser un tunnel en simple voie en direction de l'aéroport et dans une deuxième variante étape supplémentaire, une extension future serait réalisée par la mise en place d'un deuxième tunnel en simple voie en direction de l'aéroport. Les questions sur le financement et la planification de cette deuxième étape sont toujours ouvertes.

Désenchevêtrement Châtelaine : cette mesure consiste en la construction ~~d'un saut de mouton d'environ 850m à hauteur de l'autoroute de contournement et en la construction~~ d'une quatrième voie jusqu'à hauteur du pont de l'Ecu l'avenue Henri Golay, et la reprise du pont de l'Ecu.

##### Marche à suivre

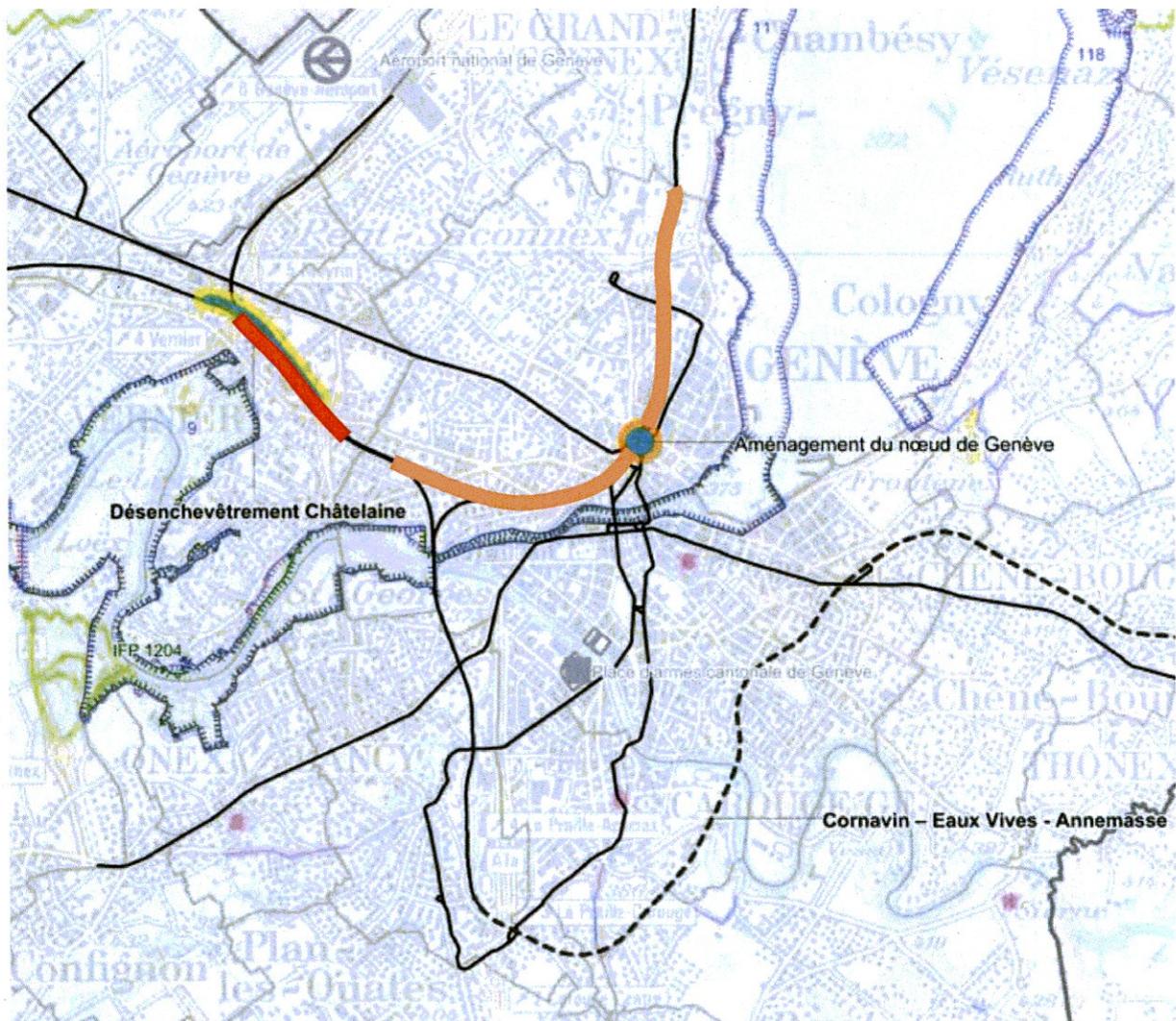
La Confédération a chargé les CFF d'entreprendre les études de projet concernant l'aménagement du nœud de Genève en accord avec le canton et d'élaborer l'avant-projet. En fixant la mesure à l'état de «coordination réglée», il faut désigner dans le plan sectoriel

l'emplacement et l'étendue des installations de chantiers ainsi que les terrains éventuellement requis pour y déposer les débris d'excavation.

La réalisation d'un désenchevêtrement à Châtelaine est à examiner lors de l'élaboration d'une étape d'aménagement ultérieure de PRODES. La construction et le financement exigent sa prise en compte dans un arrêté fédéral. Une coordination doit avoir lieu avec la planification des routes nationales.

**Page 35**

**Nouvelle localisation des projets**



### **Explication des indications**

Ce projet d'~~aménagement~~ extension de capacité du nœud de Genève est lié à la mise en service de la liaison Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (même s'il n'est pas conditionné par celle-ci), à l'augmentation de l'offre en trafic régional, aux produits trafic grandes lignes supplémentaires prévus entre Genève et Lausanne et à l'amélioration de l'offre internationale en direction de Bellegarde (TGV et TER).

L'~~aménagement~~ extension de capacité du nœud de Genève prévoit la réorganisation des circulations en gare de Genève. Les nouvelles voies seront dédiées au trafic en provenance de France-Lausanne et en direction de l'aéroport tandis que les actuelles voies «françaises» seront complétées d'une voie supplémentaire, utilisées par le trafic grandes lignes suisse. ~~Des études y compris une solution souterraine sont en cours.~~ Avec le développement de l'offre sur l'arc lémanique et vers la France, des aménagements au niveau de Genève-Aéroport, comme la création de voies de garage en prolongement des quais, ou entre Genève et La Plaine (voire Bellegarde), pourraient s'avérer nécessaires. Ce prolongement de quais est inscrit dans le plan directeur cantonal de Genève à l'état de « coordination en cours ».

~~La figure 12 présente le plan-cadre à l'aide duquel les CFF montrent le développement potentiel à long terme de la gare de Genève. (Figure à mettre à jour ou supprimer)~~

Le développement de la capacité rendu possible par le désenchevêtrement de Châtelaine doit permettre une plus grande souplesse d'exploitation, l'augmentation des offres régionales et internationales et est indispensable à la réalisation de la future halte de Châtelaine. Grâce aux fonctions offertes par le tunnel d'accès ouest de la gare souterraine, le saut de mouton doit devant permettre l'utilisation partagée de la voie Cornavin – Aéroport, sans cisaillement lors de la bifurcation vers Bellegarde n'est plus nécessaire. ~~Il est à coordonner avec l'autoroute A1 située à proximité.~~ Ces projets sont inscrits dans le plan directeur cantonal de Genève à l'état de « coordination en cours ».